

URBANISME-HABITAT Secrétariat

De: _URBANISME-HABITAT Secrétariat
Envoyé: mardi 10 décembre 2024 17:12
À: 'ebralegaleserv@ebraservices.fr'
Objet: Annonces légales : avis enquête publique le 16/12 + le 8/1
Pièces jointes: Avis EP - PA St Jacques.pdf

Madame, Monsieur, bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir faire paraître dans la rubrique « annonces légales » de votre édition du 16 décembre et celle du 8 janvier l'avis ci-joint.
La facture correspondante sera à adresser à :

Ville de Besançon
Service Finances pour département urbanisme
2, rue Mégevand,
25 034 Besançon Cedex

et de préciser l'objet « EP PA Cour d'honneur Saint-Jacques ».

Je reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Bonne journée.

Elise PROMONET
Chargée de gestion administrative
Département Urbanisme

Tél : 03 81 87 85 61
secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr

GRAND BESANÇON METROPOLE
La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex
Tél : 03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr

Accueil visiteurs
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



VILLE DE BESANÇON
2 rue Mégevand
25043 Besançon cedex
Tél : 03 81 61 50 50
www.besancon.fr

Accueil visiteurs
Tous services :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Formalités administratives :
Horaires identiques et le samedi de 8h30 à 12h



URBANISME-HABITAT Secrétariat

De: EBRA LEGALES ERV <ebralegaleserv@ebraservices.fr>
Envoyé: mercredi 11 décembre 2024 09:54
À: _URBANISME-HABITAT Secrétariat
Objet: RE: Annonces légales : avis enquête publique le 16/12 + le 8/1
Pièces jointes: BAT_25269345.pdf

--- Cet email est émis depuis l'extérieur. L'expéditeur original est :
prvs=068361b8f=ebralegaleserv@ebraservices.fr ---
.

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la parution de votre annonce pour le 16 décembre 2024, puis le 8 janvier 2025 dans les pages Annonces Légales de l'est républicain 25.
Veuillez trouver ci-joint votre visuel.

Un exemplaire du journal vous sera expédié par courrier.
Vous pouvez demander le justificatif de parution en format PDF le jour de sa publication.

Pour information, vos nouvelles commerciales se tiennent à votre disposition pour prise de RDV

- ✓ Jaël MARTIN pour les Départements 54 + 55 + 88 + 57 au 06 74 89 81 13 ou par mail jael.martin@ebra.fr
- ✓ Emilie JEANNERET pour les départements 25 + 70 + 90 au 07 86 73 30 48 ou par mail Emilie.jeanneret@ebra.fr

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Bien cordialement,

Audrey

Service annonces légales



0 809 100 167



PENSEZ A L'ENVIRONNEMENT AVANT D'IMPRIMER CE MESSAGE

Si vous lisez ce message en dehors de vos heures de travail,
merci de ne le traiter qu'en cas d'urgence avérée.

EPREUVE

Commande n° 25269345

Ordre n° 439788000

Dates de parution	16/12/2024, 08/01/2025
Zones / Départements	LERQTD25 (LER - D25 Doubs)
Rubrique	Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique
Code postal	25034 - BESANCON
Annonceur	0961479 - VILLE DE BESANCON
Opérateur création	REBIZZADERV
Opérateur modification	



Avis d'enquête publique

Enquête publique relative au permis d'aménager de la Cour d'Honneur concernant l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal

Par arrêté URB.24.00.A2, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager de la Cour d'honneur concernant l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 34 jours consécutifs, du mercredi 8 janvier 2025 au lundi 10 février 2025 inclus

Le projet de permis d'aménager relatif à la Cour d'honneur de l'opération Saint-Jacques-Arsenal porte l'évaluation environnementale de l'ensemble de l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal soumise à évaluation environnementale au titre de la rubrique 39b de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. LEON BILLEREY en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie de Besançon - Service ADS - Entrée B - 3e étage - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Besançon :

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/urbanisme-voirie-travaux/enquetesconsultations/>

Le commissaire-enquêteur sera disponible pour accueillir le public :

- Mercredi 8 janvier 2025 de 9h à 12h en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3e étage - Entrée B,

- Samedi 1er février 2025 de 9h à 12h en Mairie de Besançon - salle MINJOZ - 6 rue Mégevand,

- Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3e étage - Entrée B.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Ville de Besançon - Service ADS,
Monsieur le commissaire-enquêteur - Permis d'Aménager de la Cour d'Honneur St-Jacques,
2 rue Mégevand 25 034 BESANCON.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registredematerialise.fr/5869>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-5869@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles et consultables en ligne.

Toute information relative au projet peut être demandée à M. Eric SABY, Direction Urbanisme de la ville de Besançon, secretariat.urbanisme@besancon.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon - Service ADS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet de la ville de Besançon pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la Maire de la Ville de Besançon est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager, éventuellement modifié par le Maître d'ouvrage pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.